

Contribution de la microfinance à l'inclusion financière dans la zone UEMOA : Cas du Sénégal

M. Abdoul Salam Ly

Laboratoire : Larem / Ucad

Email : salamly07@gmail.com

Université Iba Der Thiam de Thiès / Sénégal

Résumé : Cet article vise à analyser la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA en général et au Sénégal en particulier, et à étudier le rôle de la microfinance dans sa réalisation. Pour ce faire, nous avons construit un indice synthétique d'inclusion financière (ISIF) pour mesurer l'inclusion financière et ainsi classer les 8 pays de l'UEMOA. Les principaux résultats du modèle économétrique de panel révèlent que le total des encours contractés par les membres auprès des SFD en millions de FCFA est la variable la plus importante en termes de contribution de la microfinance à l'inclusion, le nombre de points de services des sociétés financières décentralisées facilite l'inclusion financière et enfin le total des dépôts des clients auprès des SFD en millions de FCFA accélère l'inclusion financière des individus et des entreprises auprès des SFD.

Faciliter l'accès au crédit, encourager les populations à l'épargne et la proximité des points de services pourront augmenter la contribution de la microfinance à l'inclusion financière dans la zone UEMOA, notamment au Sénégal.

Mots-clés : inclusion financière, Société financière décentralisée, éducation financière, indice synthétique, UEMOA, Sénégal.

ABSTRACT: This article aims to analyze the state of financial inclusion in the UEMOA in general and in Senegal in particular, and to study the role of microfinance in achieving it. To this end, we have constructed a synthetic index of financial inclusion (ISIF) to measure financial inclusion and thus rank the 8 WAEMU countries. The main results of the panel econometric model reveal that total outstanding amounts contracted by members with SFDs in millions of FCFA is the most important variable in terms of microfinance's contribution to inclusion, the number of service points of decentralized financial companies facilitates financial inclusion and finally, total customer deposits with SFDs in millions of FCFA accelerates the financial inclusion of individuals and businesses with sfd.

Facilitating access to credit, encouraging people to save and the proximity of service outlets could increase the contribution of microfinance to financial inclusion in the Uemoa zone, particularly in Senegal.

Keywords: financial inclusion, decentralized financial company, financial education, synthetic index, Senegal.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.10066976>



1. Introduction

L'exclusion financière concerne les individus et les populations qui n'ont pas accès aux services financiers conventionnels (Finca Canada 2020). Divers services bancaires traditionnels sont inclus tels que des comptes d'épargne, des prêts, des transactions sans argent liquide, des crédits, et bien d'autres encore. Les personnes sont exclues en raison de leur statut socio-économique et parce qu'elles ne peuvent pas répondre aux exigences d'une institution bancaire classique.

De nombreux individus sont confrontés à des défis majeurs car ils se retrouvent exclus du système financier, ce qui entrave leur accès aux ressources nécessaires pour développer une entreprise, financer des études supérieures ou progresser vers une meilleure qualité de vie. Les pays du G20 ont reconnu l'importance de l'inclusion financière en tant que priorité dans le domaine du développement international. Ils ont ainsi lancé le Partenariat global pour l'inclusion financière, qui vise à promouvoir des stratégies nationales ou régionales d'inclusion financière. Ces stratégies impliquent des réformes réglementaires facilitant l'accès à des services financiers innovants et des mesures renforçant l'éducation financière ainsi que la protection des consommateurs. (Samuel Guérineau, Luc Jacolin, 2014).

Il est également utile de présenter une définition dans laquelle l'inclusion financière semble se concentrer sur "la gamme, la qualité et la disponibilité des services financiers pour les personnes financièrement défavorisées et exclues" (Stein et al. 2011, 2). En d'autres termes, l'accès, la qualité du service et l'intention d'inclure les individus et les entreprises comptent. Dans le même ordre d'idées, l'AFI (Alliance for Financial Inclusion) considère que les indicateurs d'inclusion financière sont basés sur deux dimensions principales : l'accès et l'utilisation des services financiers, en reconnaissant l'importance de la qualité (AFI 2011a, 4).

L'inclusion financière ne devrait pas être considérée isolément d'un programme national plus large et devrait être l'une des composantes d'une stratégie de développement inclusif (Argumedo 2017, 28)

L'inclusion financière est plus qu'un simple objectif en soi, elle est un moyen d'atteindre un but précis : offrir aux individus un lieu sécurisé où ils peuvent épargner leur argent et un accès au crédit en cas de besoin, ils sont mieux à même de gérer le risque financier" (Demirgüç-Kunt et al. 2018).

Selon l'ONU, l'inclusion financière se caractérise par l'accès abordable pour tous les ménages et entreprises à un large éventail de services financiers tels que l'épargne, le crédit à court et long terme, le crédit-bail, les hypothèques, les assurances, les pensions, les paiements, les virements nationaux et les envois de fonds internationaux. L'ONU souligne que l'inclusion financière ne suppose pas l'utilisation de tous les services financiers disponibles, mais garantit à tous la liberté de les choisir. Pour la Banque mondiale, l'inclusion financière se traduit par la possibilité offerte aux individus et aux entreprises d'accéder à faible coût à une gamme de produits et de services financiers pertinents et

adaptés à leurs besoins (transactions, paiements, épargne, crédit et assurance), proposés par des prestataires fiables et responsables. Pour l'UNCDF, l'inclusion financière signifie que les individus et les entreprises ont accès et recourent à un éventail de services financiers appropriés et fournis de manière responsable dans un environnement dûment réglementé.

La Banque Africaine de Développement (BAD), l'inclusion financière englobe toutes les actions qui visent à rendre les services financiers formels disponibles, accessibles et abordables à l'ensemble de la population. Cela implique une attention particulière aux segments de la population qui ont été historiquement exclus ou mal desservis par le secteur financier formel. Pour la Côte d'Ivoire, l'inclusion financière consiste à favoriser l'accès des populations, y compris celles vulnérables ou exclues, aux services financiers formels adaptés et abordables en vue de leur utilisation.

En 2017, la Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés (DRS-SFD) a réalisé une étude sur la situation de référence de l'inclusion financière (ESRIF) au Sénégal, avec le concours de l'AFI et de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), il avait été retenu que « l'inclusion financière est entendue comme l'accès et l'utilisation, de façon permanente, de services et produits financiers adaptés aux besoins des populations adultes et des PME, offerts par des institutions financières formelles ou par l'intermédiaire d'un support électronique ». Un dénominateur commun ressort en suivant toutes les définitions mentionnées. Il s'agit de l'accès facile ou élargi, la disponibilité et utilisation de services financiers et le niveau de coût d'accès à ces services. Pour notre part, nous proposons la définition suivante dont les aspects non quantifiables (ou difficilement mesurables) ne seront pas pris en compte.

Dans le cadre de cet article, notre démarche sera guidée par cette définition selon laquelle l'inclusion financière se réfère à la capacité d'accéder à une variété étendue de services financiers de manière responsable et à un coût raisonnable, dans un environnement réglementé, tant pour les individus que pour les entreprises.

À partir des éléments factuels et de la littérature évoqués ci-dessus, la question de recherche suivante mérite d'être posée :

Quelle est la contribution de la microfinance à l'inclusion financière dans l'UEMOA, et plus spécifiquement au Sénégal ?

L'objectif général de la thèse consiste à analyser la contribution de la microfinance à l'inclusion financière dans l'UEMOA, et plus spécifiquement au Sénégal.

Cette idée principale est subdivisée en trois objectifs plus précis :

Objectif spécifique 1 : Déterminer la variable qui favorise le plus l'inclusion financière dans l'UEMOA

Objectif spécifique 2 : Analyser le rôle des points de services des SFD à l'inclusion financière au Sénégal.

Objectif spécifique 3 : Analyser la contribution des dépôts des clients au près des SFD à l'inclusion financière au Sénégal.

Pour atteindre les objectifs, les hypothèses suivantes ont été proposées :

Hypothèse 1 : L'octroi de crédit (total des encours contractés par les membres) demeure la variable qui favorise le plus l'inclusion financière dans l'UEMOA à travers la microfinance.

Hypothèse 2 : Le nombre de points de services des sociétés financières décentralisées contribue à l'inclusion financière au Sénégal.

Hypothèse 3 : Le total des dépôts des clients auprès des SFD en millions de FCFA favorise l'inclusion financière au Sénégal.

2. Méthodologie et données

2.1 Choix des variables

Dans l'optique de déterminer une possible relation entre les sociétés financières décentralisées ou encore microfinance, et l'inclusion financière dans la zone UEMOA au sein de ses pays membres, une modélisation de la variation de l'indicateur de l'inclusion financière dans la zone (L'indice synthétique) en fonction des variables indicatrices de l'activité des microfinances est mise en place. Ainsi on retient les variables explicatives suivantes pour cette modélisation :

- La variable expliquée : l'indice synthétique de l'inclusion financière (ISIF)
- Le nombre total de sociétés financières décentralisées
- Le nombre de points de services des sociétés financières décentralisées
- Le nombre de membres ou clients des sociétés financières décentralisées
- Le total des dépôts des clients auprès des SFD en millions de FCFA
- Le total des encours contractés par les membres auprès des SFD en millions de FCFA

Les signes attendus :

- Le nombre total de sociétés financières décentralisées : on pourrait s'attendre à une relation positive entre ce nombre et l'indice synthétique de l'inclusion financière, c'est-à-dire que l'indice synthétique augmente avec le nombre de SFD. Cela pourrait être expliqué par le fait qu'une expansion du marché des microfinances serait un signal que de plus en plus de personnes font recours à leurs services, ce qui améliorerait alors naturellement l'indice.
- Le nombre de points de services : de la même manière que le nombre de SFD, on pourrait s'attendre à une influence positive du nombre de points de service sur les l'indice synthétique ;
- Le nombre de clients des SFD : on peut supposer une relation positive entre cette variable et l'indice car une augmentation des clients pourrait signifier que plus de personnes utilisent les services financiers

- Le total des dépôts des clients auprès des SFD en millions de FCFA : le signe positif est attendu en ce sens qu'une augmentation des dépôts des clients auprès des SFD pourrait traduire une augmentation du nombre de personnes qui utilisent les services financiers, donc une hausse de l'indice ;
- Le total des encours contractés par les membres auprès des SFD en millions de FCFA : dans le même sens, un signe positif est attendu car les encours en augmentation pourraient signifier une augmentation des personnes faisant appel aux services financiers, donc une amélioration de l'inclusion financière.

Variables	Signes attendus
Le nombre total de sociétés financières décentralisées	Positif
Le nombre de points de services des SFD	Positif
Le nombre de clients des SFD	Positif
Le total des dépôts des clients auprès des SFD en millions de FCFA	Positif
Le total des encours contractés par les membres auprès des SFD en millions de FCFA	Positif

2.2 : Spécification du modèle

Dans un premier temps, avant de formaliser cette modélisation, il convient d'effectuer un certain nombre de transformations au niveau des variables, notamment les variables explicatives. En effet, on peut constater une différence d'ordre d'unité entre les variables explicatives et la variable à expliquer. L'indice synthétique par définition est compris entre 0 et 1 alors que les variables explicatives pour certaines sont de l'ordre des centaines ou de milliers, et d'autres encore de l'ordre des millions (dépôts et encours auprès des SFD). Cet écart d'ordres est susceptible de causer des biais au niveau de la calibration du modèle.

Ainsi, pour corriger ces effets possibles indésirables, il convient d'appliquer le logarithme népérien à l'ensemble des variables explicatives. On obtient donc :

$$ISIF = f(\ln Encours, \ln Depots, NbreSFD, NbrePoitnsService, NbreClients, fixBurkina, fixBenin, fixTogo, fixMali, fixNiger, fixGuinee, fixCI)$$

Où on a :

\ln En cours : le logarithme népérien de la variable Total des encours contractés par les membres auprès des SFD en millions de FCFA

Ln Depots : le logarithme népérien de la variable Total des dépôts des clients auprès des SFD en millions de FCFA
LnNbreSFD

NbreSFD : nombre total de sociétés financières décentralisées

NbrePoitnsService : nombre de points de services des SFD

LnClients : nombre de clients des SFD

FixBurkina : Variable indicatrice égale à 1 lorsqu'il s'agit du Burkina et qui permet de capter l'effet fixe propre au Burkina

FixBenin : Variable indicatrice qui permet de capter l'effet fixe propre au Bénin

FixTogo : Variable indicatrice qui permet de capter l'effet fixe propre au Togo

FixMali : Variable indicatrice qui permet de capter l'effet fixe propre au Mali

FixNiger : Variable indicatrice qui permet de capter l'effet fixe propre au Niger

FixGuinee : Variable indicatrice qui permet de capter l'effet fixe propre à la Guinée

FixSen : Variable indicatrice qui permet de capter l'effet fixe propre au Sénégal

La variable qui mesure l'effet fixe propre à la Côte d'Ivoire n'est pas introduite dans le modèle car il servira de base pour la mesure des effets fixes et elle sera évaluée et représentée par la constante du modèle.

Démarche économétrique

Test de l'existence d'un effet fixe : F-Test

Ce test, teste l'hypothèse nulle est que tous les paramètres fictifs à l'exception d'un abandonné (fixSen) qui mesurent l'effet fixe sont tous nuls, $H_0 : \mu_1 = \dots = \mu_{n-1} = 0$. L'hypothèse alternative est qu'au moins un paramètre fictif n'est pas nul. Ce test oppose le modèle à effet fixe LSDV (modèle robuste) au pooled modèle MCO (modèle efficient) et examine dans quelle mesure les mesures de qualité de l'ajustement (SSE ou R2) ont changé.

La statistique de test est la suivante :

$$F(n - 1, nT - n - k) = \frac{(e'e_{pooled} - e'e_{LSDV})/(n - 1)}{(e'e_{LSDV})/(nT - n - k)} = \frac{(R_{LSDV}^2 - R_{pooled}^2)/(n - 1)}{(1 - R_{LSDV}^2)/(nT - n - k)}$$

Les résultats du test :

Statistiques de test	F(7, 67) = 5.63
P-value du test	Prob > F = 0.0000

On obtient une statistique de test égale à 5,63 avec une P-value proche de 0. L'hypothèse nulle n'est donc rejetée au seuil de 5%, ce qui veut dire qu'il existe au moins un coefficient des variables fictives

qui n'est pas nul, ce qui traduit l'existence d'un effet fixe propre aux différents pays dans l'UEMOA en ce qui concerne leur niveau d'inclusion financière.

Test d'effet d'aléatoire : Breusch-Pagan LM Test

Un modèle à effets aléatoires suppose que l'effet individuel (hétérogénéité) n'est corrélé à aucun régresseur et estime ensuite la variance d'erreur spécifique aux groupes (ou au temps). Par conséquent, l'erreur est une hétérogénéité aléatoire spécifique à l'individu ou une composante du terme d'erreur composite. C'est pourquoi un modèle à effet aléatoire est également appelé modèle à composante d'erreur.

Le test de Breusch-Pagan permet de tester l'existence ou non d'un effet aléatoire dans le modèle. La statistique LM suit la distribution du chi-deux avec un degré de liberté.

Statistiques de test	chibar2(01) = 1.33
P-value du test	Prob > chibar2 = 0.125

On obtient une statistique de test égale à 1,33 avec une P-value égale à 0,125 >5% . L'hypothèse nulle de non-existence d'un effet aléatoire ne peut être rejetée, ce qui permet de conclure que le modèle à effets fixes est donc le meilleur modèle pour la modélisation de l'impact des sociétés financières décentralisées sur l'inclusion financière.

La présence d'effets spécifiques peut être expliquée par l'absence d'autres variables spécifiques aux différents pays qui n'ont pas été prises en compte dans l'estimation de notre modèle, l'objectif de l'étude étant de pouvoir se concentrer sur l'impact des variables caractérisant l'activité des SFD.

On note que les variables qui matérialisent le plus la progression de l'influence des SFD sur les populations de la sous- région (le nombre de clients et l'encours de crédits) influence progressivement et positivement le niveau de l'indice de l'inclusion financière, ce qui traduit ainsi que les SFD, notamment à travers leurs offres de crédits, améliore l'inclusion financière des populations locales.

3.Revue théorique et empirique

3.1 : Revue Théorique

3.1.1 Théories du bénéficiaire de l'inclusion financière

Certaines études soutiennent que les personnes pauvres sont les bénéficiaires ultimes de l'inclusion financière (Bhandari, 2018), d'autres pensent que les femmes sont les bénéficiaires des résultats de l'inclusion financière (Ghosh et Vinod, 2017 ; Demirguc-Kunt et al, 2013b ; Swamy, 2014) tandis que certains pensent que l'économie et le système financier sont les bénéficiaires de l'inclusion financière (Mehrotra et Yetman, 2015 ; Kim et al, 2018 ; Swamy, 2014 ; Ozili, 2018). Outre les femmes et les personnes pauvres, il existe d'autres bénéficiaires potentiels de l'inclusion financière qui ont été

largement ignorés dans la littérature, tels que les jeunes, les personnes âgées, les personnes institutionnalisées et malades, les personnes handicapées et les individus qui ont été précédemment expulsés du secteur financier pour diverses raisons. Voici quatre théories qui expliquent qui bénéficie de l'inclusion financière.

3.1.2 Théorie du bien public de l'inclusion financière

La théorie du bien public de l'inclusion financière soutient que la fourniture de services financiers formels à l'ensemble de la population et l'assurance d'un accès illimité au financement pour tous doivent être traitées comme un bien public au bénéfice de tous les membres de la population. Selon cette théorie, tous les membres de la population sont bénéficiaires de l'inclusion financière et personne n'est laissé de côté. Dans le cadre de la théorie du bien public, tout individu ou petite entreprise qui ouvre un compte bancaire formel peut se voir offrir des cartes de débit gratuites, il peut également utiliser les distributeurs automatiques de billets pour effectuer des transactions sans avoir à payer de frais de transaction. De plus, les fournisseurs de services financiers tels que les institutions financières devront supporter le coût de l'offre de services financiers en tant que coût solaire de l'activité bancaire. En outre, le gouvernement peut accorder des subventions aux institutions financières pour les aider à faire face aux problèmes de coûts qui pourraient résulter de l'offre de services financiers gratuits.

La théorie du bien public suggère que tout le monde bénéficiera de l'inclusion financière, quel que soit son statut ou son niveau de revenu. Cela signifie que tant les riches que les pauvres, les citoyens financièrement inclus et les citoyens financièrement exclus profiteront des avantages de l'inclusion financière. En tant que bien public, la réalisation de l'inclusion financière nécessiterait un financement public plutôt qu'un financement privé, car les investisseurs exigeraient une prime sur le financement privé, ce qui est coûteux lorsque des fonds privés sont utilisés pour atteindre les objectifs d'inclusion financière. La théorie du bien public de l'inclusion financière ne reconnaît pas les agents du secteur privé comme promoteurs de l'inclusion financière.

La théorie du bien public présente quatre inconvénients. Premièrement, traiter l'inclusion financière comme un bien public ne s'attaque pas à la cause réelle de l'exclusion financière en premier lieu. Deuxièmement, traiter l'inclusion financière comme un bien public qui nécessite un financement public peut détourner des fonds publics d'autres projets publics importants pour financer des projets d'inclusion financière. Troisièmement, la théorie du bien public suppose que l'inclusion financière en tant que "bien public" est gratuite et n'a aucun coût pour les utilisateurs finaux des services financiers. Quatrièmement, la théorie du bien public de l'inclusion financière peut être peu pertinente pour les économies en développement et émergentes car les institutions financières et les banques opérant dans les pays en développement et les économies émergentes sont principalement financées par des

investissements privés plutôt que par des investissements publics, pour cette raison, il peut être difficile de faire de l'inclusion financière un bien public dans ces pays.

3.2 :Revue empirique

Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, la microfinance est souvent mentionnée dans les politiques de développement, aux côtés d'autres mesures, dans le but de lutter contre la pauvreté grâce à l'inclusion financière (Triki et Faye, 2013). Par conséquent, certains États mettent en œuvre des actions plus ou moins directes dans le domaine de la microfinance, en utilisant des programmes considérés comme essentiels pour concrétiser les stratégies sectorielles, qui sont financés par des fonds publics (Boyé et al., 2006). Bien que la microfinance ne soit pas une solution miracle pour les problèmes de développement et de pauvreté, une mise en place correcte peut permettre à certaines populations de mieux faire face aux aléas de la vie tout en augmentant leurs possibilités d'action dans des contextes économiques très contraignants.

La position des investisseurs et des associations professionnelles, selon lesquels les actions publiques sont nuisibles à l'essor de la microfinance, surtout quand elles portent sur le plafonnement des taux d'intérêt, l'offre de crédit au détail, les prêts à taux subventionnés et l'ingérence politique dans la gestion des IMF (Duflos et Imboden, 2004 ; Acclassato, 2008).

L'étude d'Ogechi Adeola et d'Olaniyi Evans (2017) a révélé que la microfinance et l'inclusion financière sont liées par un ensemble de relations à long terme. À court terme, l'étude a montré que la microfinance a un impact positif mais non significatif sur l'inclusion financière, mais à long terme, la microfinance a un impact positif et statistiquement significatif sur le niveau d'inclusion financière. Le taux d'intérêt négatif a un impact statistiquement significatif sur le niveau d'inclusion financière à la fois à court et à long terme. Par conséquent, cette étude a établi que la microfinance, ainsi que les taux d'intérêt, sont un moteur important de l'inclusion financière au Nigeria. Le modèle économétrique utilisé par Ogechi Adeola et Olaniyi Evans, 2017) :

$$FINC_t = \tau_0 + \tau_1 MFB_t + \tau_2 MFB_t^2 + \tau_3 INTEREST_t + \xi_t$$

Où FINC est l'inclusion financière, MFB le nombre de banques de microfinance, INTEREST le taux d'intérêt débiteur, et les résidus.

Cette étude utilise donc les MCO entièrement modifiés (FMOLS) et les MCO dynamiques (DOLS) qui ont été conçus pour fournir des estimations optimales des régressions de cointégration. L'avantage d'utiliser les deux approches dans cette étude était d'évaluer efficacement la robustesse des estimations des paramètres à différentes spécifications. Bien que FMOLS et DOLS, en tant qu'approches non paramétriques, soient appropriées pour traiter les paramètres de nuisance, il peut parfois être problématique, surtout dans les petits échantillons, d'appliquer FMOLS et DOLS pour l'estimation des paramètres de long terme.

La microfinance par le biais de la finance numérique incite les femmes à utiliser les services financiers formels. Cependant, l'extension de la finance numérique est restreinte en raison de la difficulté d'accès des femmes aux téléphones portables et aux outils numériques, ainsi que de leur faible utilisation de ces derniers. Il est crucial de surmonter ces obstacles dans l'utilisation des outils financiers afin que toutes les femmes puissent profiter de ces produits innovants (Eloi GOME).

Les critiques, en revanche, soulignent que le microcrédit fait tomber les pauvres dans le piège de l'endettement puisque l'argent prêté est utilisé pour des activités de consommation plutôt que pour des investissements commerciaux pour des activités de consommation plutôt que pour des investissements commerciaux.

De plus, de nouvelles données issues d'une méta-étude menée par JPAL suggèrent que l'accès au micro-crédit n'a pas entraîné d'augmentation substantielle des revenus et n'a pas eu d'effet substantiel sur l'autonomisation des femmes ou l'investissement dans la scolarité des enfants. Cependant, les données indiquent que les ménages ont une plus grande liberté de choix dans leur façon de gagner de l'argent, de consommer, d'investir et de gérer les risques (JPAL 2015).

Les résultats ont montré que la microfinance conventionnelle se concentre sur le groupe à faible revenu. Cependant, elle excluait les personnes démunies du microcrédit et d'autres activités connexes telles que l'épargne et l'amélioration des compétences, tant financière et sociale. En outre, le résultat indique que la microfinance islamique va au-delà de son homologue conventionnel pour fournir une inclusion sociale et financière simultanément (Abd Elrahman Elzahi Saaid Ali, 2015).

3.3 : Résultats : Analyse des résultats et discussions

3.3.1-Situation des SFD dans l'UEMOA

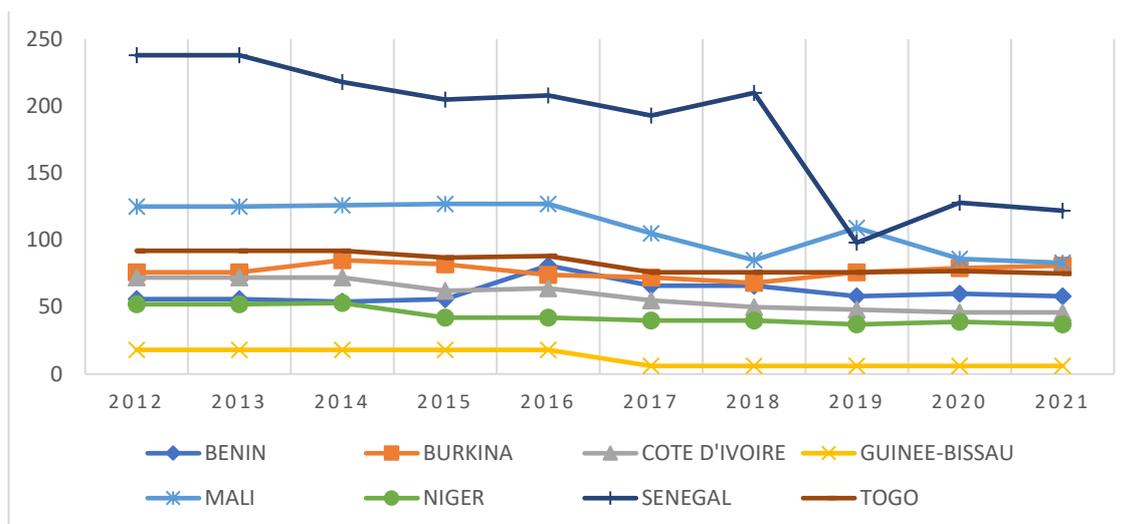
- **Évolution du nombre total de SFD dans les pays de l'UEMOA**

Un Système Financier Décentralisé (SFD) est une institution dont le principal objectif est de fournir des services financiers aux personnes qui n'ont généralement pas accès aux services bancaires et financiers tels que définis par la loi régissant le secteur bancaire, et autorisée en vertu de ladite loi à fournir ces services.

Au cours des dix dernières années, on note une diminution importante des SFD dans l'espace UEMOA. En effet, le nombre de SFD est passé de 729 en 2012 à 508 en 2021, soit une baisse de 30,31% principalement due au Sénégal. En 2018, le Sénégal comptait en effet 210 systèmes financiers décentralisés, pour descendre à 122 en 2021. Cependant, le Sénégal reste de loin le pays ayant le plus grand nombre de SFD dans la sous-région, représentant à lui seul environ 25% en 2021.

La Guinée-Bissau est le pays qui compte le moins de systèmes financiers décentralisés, avec seulement 18 SFD jusqu'en 2017, nombre qui est descendu à 8 en 2021. Cependant, il convient de prendre en compte la taille du pays pour interpréter ce chiffre absolu de manière modérée.

Figure 1 : Évolution du nombre total de SFD dans les pays de l'UEMOA

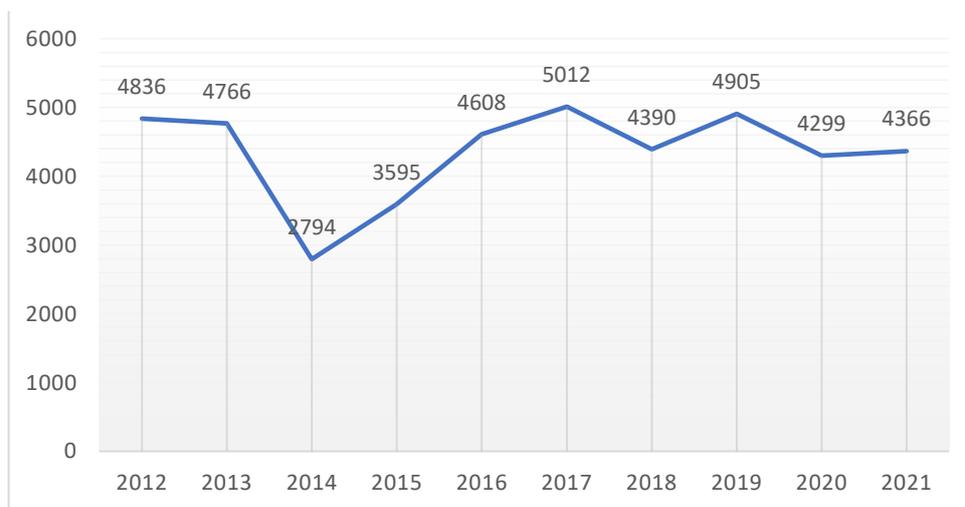


Source : Auteur

• **Nombre de points de service dans l'UEMOA**

En moyenne, le nombre de points de service financier reste dans une dynamique de décroissance légère au cours de ces 10 dernières à l'exception d'une baisse drastique constatée en 2014 faisant passer le nombre à 2794 pour se rétablir finalement à 4366 en 2021.

Figure 2 : Évolution du nombre de points de services dans l'UEMOA



Source :Auteur

En absolu, le Mali occupe le statut du pays disposant de plus de services depuis 2018 dans la sous-région, passant de 760 à 1025 en 2021.

Comme l'indique la carte ci-dessous, le Mali est suivi par le Burkina dans ce classement qui détient au total 778 services en 2021. La Guinée-Bissau se positionne en dernière position avec 6 points de service dans tout le pays en 2021. Cela pourrait s'expliquer en partie par la taille relativement petite du pays ou le nombre de clients.

• **Nombre de membres ou clients**

Suivant la même tendance que la disponibilité des SFD, On obtient presque le même classement des pays en ce qui concerne le nombre de clients ou de demandeurs des services clients. On retrouve la plus grande masse de clients au Sénégal et au Togo qui disposent chacun de 22,02% de l'ensemble des clients en 2021, soit environ 3743000

clients. Toutefois, par rapport à la superficie des deux pays, le Togo se place à la tête car ayant une densité de 66 clients par Km² contre 19 clients par Km² pour le Sénégal.

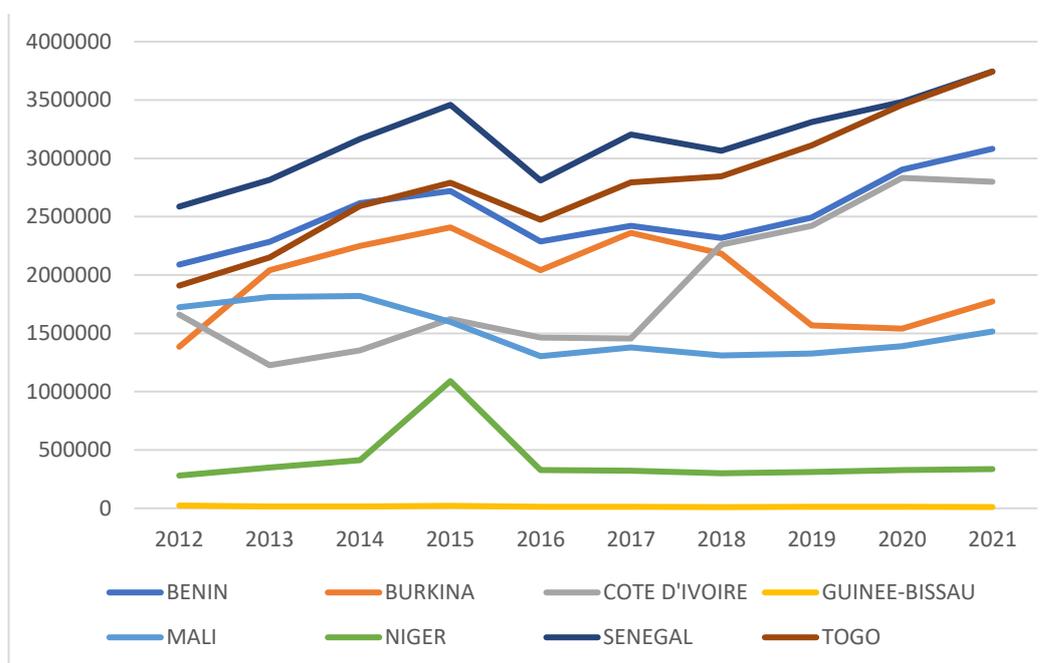
De manière logique, la Guinée-Bissau et le Niger, disposant d'un faible point de services comptent également les plus faibles parts de marché en termes de clientèle. Ils disposent respectivement de 0,06% et 1,97% soit 10688 et 335760 clients en 2021.

Tableau 4 : Part du nombre de clients par pays en 2021

BENIN	18.12%
BURKINA	10.42%
COTE D'IVOIRE	16.47%
GUINEE-BISSAU	0.06%
MALI	8.91%
NIGER	1.97%
SENEGAL	22.02%
TOGO	22.02%
UEMOA	100%

La dynamique de croissance de la masse de clientèle est observée au cours de ces 10 dernières années au niveau des pays comme le Sénégal, le Togo ou encore le Bénin. Au total, l'UEMOA dispose d'environ 17 millions de clients en 2021, issue d'une croissance de 46% depuis 2012.

Figure 3: Évolution du nombre de clients dans les pays de l'UEMOA

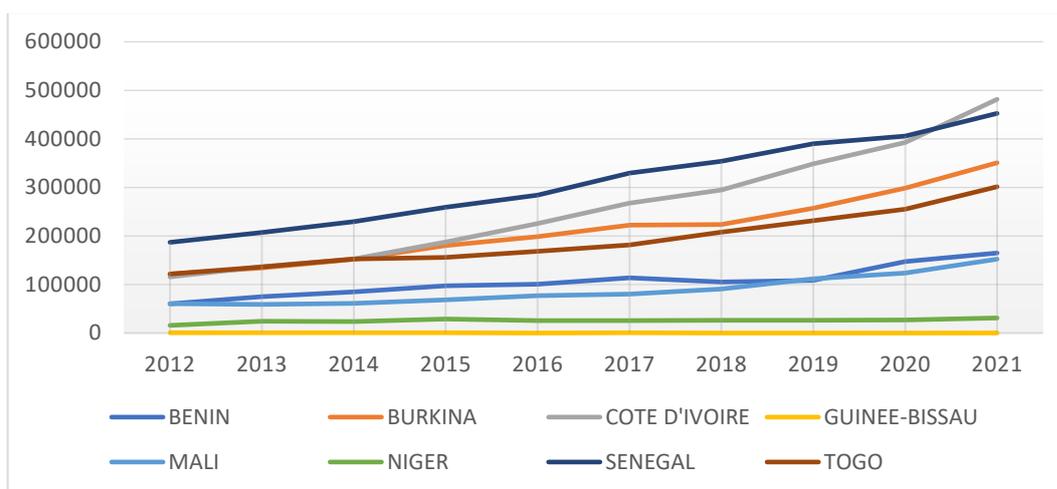


Source : Auteur

- **Évolution du montant des dépôts (en millions de FCFA)**

Les dépôts correspondent aux montants d'argent bloqués sur un compte bancaire par des particuliers ou des entreprises, en échange du versement d'intérêts. Dans l'espace UEMOA, ces dépôts s'élèvent à 1.993 milliards de FCFA et ont augmenté de 184% depuis 2012. La répartition de ces dépôts n'est pas équitable entre les différents pays. Les deux principaux pays de la sous-région UEMOA, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, se partagent respectivement 25% et 23% du montant total, soit environ 481 milliards et 452 milliards de FCFA. En revanche, la Guinée-Bissau ne représente qu'une infime part, avec seulement 48 millions FCFA de dépôts en 2021. Avec le Niger, c'est le seul pays qui n'a pas vu sa part augmenter de manière significative depuis 2012.

Figure 4 : Évolution du montant des dépôts en millions de FCFA

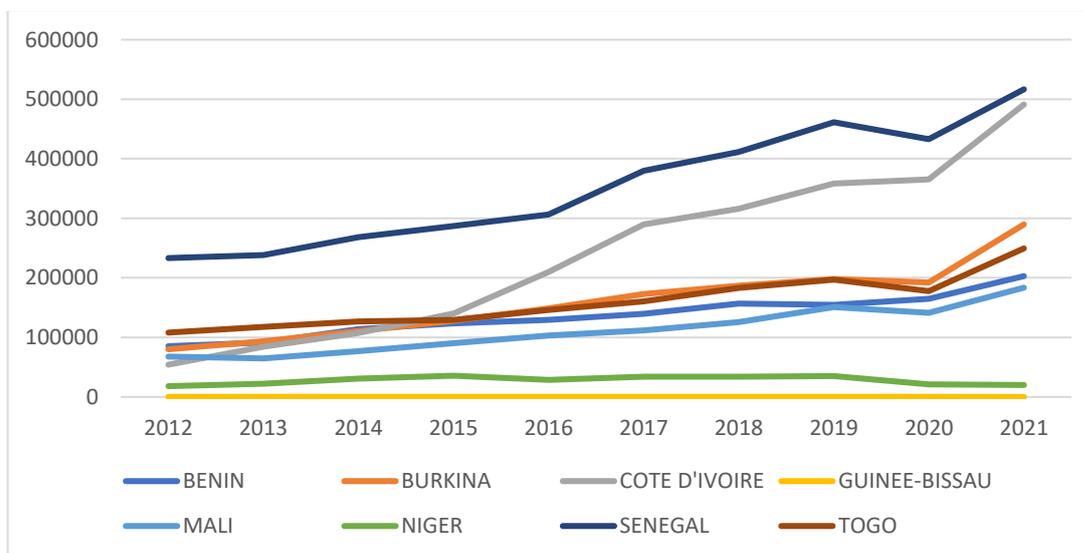


Source : Auteur

- **Évolution de l'encours des crédits (en million de FCFA)**

L'encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursée. Ce montant est évalué à 1.953 milliards de FCFA dans l'espace UEMOA. L'évolution du montant est similaire à celle des dépôts avec le Sénégal et la Côte d'Ivoire qui détiennent respectivement 517 milliards et 491 milliards de l'encours de crédit total en 2021 dans l'espace UEMOA.

Figure 1 : Évolution du montant de l'encours des crédits (en millions de FCFA)



Source : Auteur

3.3.2- Analyse descriptive sur la microfinance et l'Inclusion financière au Sénégal :

- **Connaissances des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)**

Les SFD sont perçus comme des systèmes financiers plus inclusifs, car ils offrent des solutions financières abordables et accessibles, en particulier pour les populations vulnérables ou marginalisées qui ont été exclues des systèmes financiers traditionnels. Cependant, il est essentiel de comprendre les SFD avant de les utiliser, et il est important de sensibiliser les individus aux opportunités qu'ils offrent. Les SFD les plus connus des chefs de ménage au Sénégal sont le CMS (Crédit Mutuel du Sénégal) et le PAMECAS, respectivement avec des taux de 43% et 32%. Une proportion élevée de 40,73% (soit 2 personnes sur 5) affirment ne pas connaître de SFD. L'ACEP et le MicroCred-Sénégal ont été mentionnés dans 9% des cas chacun.

Tableau 5 : Répartition des chefs de ménages et connaissance des SFD

Connaissance des SFD	Proportions (%)
CMS (Crédit Mutuel du Sénégal)	43.06
AUCUN	40.73
PAMECAS	32.13
ACEP	9.51
MicroCred – Sénégal	9.08
CAURIE-MF	3.51
Autres	2.45
U-IMCEC (Union des Institutions)	1.56
Fides Microfinance SA	0.71
MECAP	0.59
FDEA	0.53
KAJAS	0.42
Union INTER-CREC	0.32
URMECS	0.27
COFINA	0.23
REMEC Niayes	0.2
COOPEC-RESOPP (MEC KELLE GUEYE)	0.15
CSA Crédit Solidaire Afrique	0.05
UFM Louga	0.03

Source : Auteur

- **Distance et temps mis pour se rendre aux SFD**

La distance et le temps d'accès sont des obstacles pour les ménages qui sont éloignés des SFD, en particulier lorsque leur lieu de résidence est éloigné. Plus la distance est grande, moins les personnes sont motivées à se rendre dans ces institutions, ce qui rend la distance un facteur limitant l'accès aux services des SFD. Environ 14% des chefs de ménage déclarent que leur résidence ou lieu de travail est situé à plus de 10 km du SFD le plus proche, tandis que 20,8% se trouvent à moins de 500 m. De plus, 10,9% des chefs de ménage ont une distance de 500 m à 1 km les séparant du SFD le plus proche de leur domicile ou lieu de travail.

Le temps nécessaire pour se rendre au SFD le plus proche est estimé à plus d'une heure pour 11% des ménages, et entre 15 minutes et 30 minutes pour 15,14% d'entre eux. Cependant, près d'un tiers des ménages (31,08%) ont besoin de moins de 15 minutes. Les chefs de ménage utilisent moins les transports privés pour se rendre au SFD le plus proche. Seulement 8,3% d'entre eux optent pour ce moyen de transport. En revanche, des proportions presque égales utilisent le transport public ou se déplacent à pied (respectivement 27,97% et 28,25%).

- **Distance et temps mis pour se rendre aux SFD**

L'écart entre les ménages et les SFD, qui se manifeste par le temps d'accès et la distance parcourue, devient un obstacle, surtout lorsque le lieu de résidence est considérablement éloigné des SFD. En effet, plus la distance est grande, moins les personnes sont motivées à se rendre dans ces institutions, ce qui rend la distance un facteur qui entrave l'accès aux services des SFD. Environ un quart (14%) des chefs de ménage déclarent que leur résidence ou lieu de travail est séparé de 10 km ou plus du SFD le plus proche, tandis qu'une proportion de 20,8% affirme être à moins de 500m. De plus, une distance de 500m à 1 km sépare un chef de ménage sur dix (10,9%) du SFD le plus proche de son domicile ou lieu de travail.

On estime que le temps nécessaire pour atteindre le SFD le plus proche est d'au moins une heure pour 11% des ménages, et de 15 minutes à 30 minutes pour 15,14% d'entre eux. Cependant, près d'un tiers des ménages (31,08%) sont à moins de 15 minutes de distance. Les chefs de ménage utilisent moins souvent les transports privés pour se rendre au SFD le plus proche, avec seulement 8,3% d'entre eux optant pour ce moyen. En revanche, des proportions presque égales utilisent les transports publics ou se déplacent à pied (27,97% et 28,25% respectivement).

- **Utilisation des SFD**

D'après les résultats de l'utilisation des Systèmes financiers décentralisés, seulement 18,6% des chefs de ménage sénégalais utilisent ces services. De plus, parmi ces utilisateurs, 70,39% ont souscrit à un compte ou à une police d'assurance auprès des SFD. Lorsqu'on interroge les chefs de ménage qui ne font pas usage des SFD sur les raisons pour lesquelles ils ne le font pas, la plupart estime ne pas en

avoir besoin (36%), tandis que 30% indiquent que c'est en raison de l'insuffisance de leurs revenus. Une part non négligeable, soit 26,55% des chefs de ménage, affirment ne pas avoir connaissance de ces services. Enfin, 3,45% déclarent que ces opérations sont très coûteuses.

4. Conclusion

L'inclusion financière est devenue une priorité pour les pouvoirs publics et les autorités de régulation à l'échelle internationale. Ce constat est attesté par la multiplication des initiatives enregistrées pour améliorer l'accès des populations à des services financiers adaptés.

L'objectif général de cet article consiste à analyser la contribution de la microfinance à l'inclusion financière dans l'UEMOA, et plus spécifiquement au Sénégal.

Dans cet article nous avons analysé la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA en général et au Sénégal en particulier, et étudié le rôle de la microfinance dans sa réalisation. Pour ce faire, nous avons construit un indice synthétique d'inclusion financière (ISIF) pour mesurer l'inclusion financière et ainsi classer les 8 pays de l'UEMOA. À travers un modèle économétrique de panel, nous avons montré que la microfinance contribue efficacement au renforcement de l'inclusion financière et que son impact est plus important que celui du secteur bancaire. Nous avons effectué une analyse descriptive des déterminants de l'inclusion financière à deux niveaux : d'abord, au niveau des 8 pays en utilisant les données disponibles à la BCEAO et ensuite un exercice de modélisation pour voir la contribution des SFD à l'inclusion financière dans la même zone en général et enfin une analyse descriptive de la contribution des SFD à l'inclusion financière au Sénégal en utilisant la base de données de la DRS/SFD. Ces données ont également révélé une bonne contribution des SFD sénégalais à l'inclusion financière.

Dans l'espace Uemoa les dépôts sont les sommes bloquées sur un compte bancaire par un particulier ou une entreprise en contrepartie du versement d'intérêts. Ce montant est évalué à 1.993 milliards de FCFA a progressé de 184% depuis 2012. La répartition de ces dépôts est inégalement répartie au sein des pays. Les deux géants de la sous-région UEMOA : la Côte d'Ivoire et le Sénégal se partagent respectivement les 25% et 23% du montant total, soit environ 481 milliards et 452 milliards de FCFA. La Guinée-Bissau ne détient qu'une infime partie (48 millions) du montant des dépôts en 2021. Il constitue avec le Niger le seul pays n'ayant pas vu augmenter de manière significative leur part depuis les années 2012.

L'encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursée. Ce montant est évalué à 1.953 milliards de FCFA dans l'espace UEMOA. L'évolution du montant est similaire à celle des dépôts avec le Sénégal et la Côte d'Ivoire qui détiennent respectivement 517 milliards et 491 milliards de l'encours de crédit total en 2021 dans l'espace UEMOA.

L'indicateur retenu pour mesurer la qualité des crédits est le taux brut de dégradation du portefeuille des banques. Il est défini comme le rapport entre les crédits en souffrance bruts et le total des crédits. Les crédits en souffrance sont la somme des crédits impayés et immobilisés (c'est-à-dire dont au moins une échéance est impayée depuis moins de 6 mois) et des douteux et litigieux (c'est-à-dire dont au moins une échéance est impayée depuis plus de 6 mois) (d'après la BCEAO).

Dans notre étude, la Guinée-Bissau est le pays ayant le taux de dégradation du portefeuille le plus élevé depuis l'année 2019. Ce taux est de 68,5% en 2021 suivi du Niger qui se place à 40,10%. Toutefois, notons que la Guinée-Bissau et le Niger disposent de très faibles montants des créances en souffrance (respectivement 61 et 20218 millions de FCFA en 2021). Pour tous les autres pays de l'espace, ce taux est inférieur ou égal à 10%.

Au Sénégal les résultats de l'utilisation des Systèmes financiers décentralisés montrent que seulement 18,6% des chefs de ménages sénégalais font usage des services des Systèmes financiers décentralisés. Par ailleurs, 70,39% de ces derniers ont souscrit à un compte/police d'assurance auprès des SFD.

Lorsqu'on interroge les chefs de ménages qui n'utilisent pas de SFD sur les raisons du non-usage, la plupart estime qu'ils n'ont pas besoin (36%), 30% répondent que c'est à cause de l'insuffisance de leur revenu. Une proportion non négligeable c'est-à-dire 26,55% des chefs de ménage n'ont pas connaissance de ces services. Enfin, 3,45% déclarent que ces opérations sont très chères.

BIBLIOGRAPHIE

- ADANGNITODE, G. Bernis, C. Cédric ANANI, Adrien GOUNDALI, et Louis TEKPANZO. 2019. « Analyse de la qualité du portefeuille crédit des IMF: cas de la CAVECA Adjokan ». Université de Parakou.
- Ahmad, Ahmad Hassan, Christopher Green, et Fei Jiang. 2020. « Mobile money, financial inclusion and development: A review with reference to African experience ». *Journal of Economic Surveys* 34 (4): 753-92.
- AHOUANGNONNOU, Roc Jules, Olouwakèmi Céline TOSSOU, et Tanguy GBAGUIDI. 2015. « Stratégie de positionnement des produits des SFD en milieux ruraux: Cas de PEB Co-SAVE ». Université de Parakou.
- ALLAGBE, Moukaïla, Alamou L. CHABI, et Guy C. MEBOUNOU. 2020. « Analyse des déterminants de la réduction des montants de crédits sollicités par les Clients dans les SFD: cas de peb co-bethesda Gah De Parakou ». Université de Parakou.
- Allen, Franklin, Elena Carletti, Robert Cull, Jun 'QJ' Qian, Lemma Senbet, et Patricio Valenzuela. 2014. « The African financial development and financial inclusion gaps ». *Journal of African Economies* 23 (5): 614-42.

- Alter, Adrian, et Boriana Yontcheva. 2015. Financial Inclusion and Development in the CEMAC. International Monetary Fund.
- Artis, Amélie, et Kouassi N'goran. 2019. « Microfinance: La construction d'une nouvelle institution financière? » In 12ème Colloque annuel du CERI (Centre d'Etudes et de Recherche de l'ISTEC).
- Arun, Thankom, et Rajalaxmi Kamath. 2015. « Financial inclusion: Policies and practices ». IIMB Management Review 27 (4): 267-87.
- Attali, Jacques. 2014. « Les nouveaux visages de la microfinance en Afrique ». Revue d'économie financière 116 (4): 243-58.
- AZONNAKPO, G., et Fadonougbo BOKO. 2019. « Effet de l'inclusion financière sur la croissance économique du Bénin: les SFD, face à l'exclusion financière. »
- Banna, Hasanul, Md Aslam Mia, Mohammad Nourani, et Larissa Yarovaya. 2022. « Fintech-based financial inclusion and risk-taking of microfinance institutions (MFIs): Evidence from Sub-Saharan Africa ». Finance Research Letters 45: 102149.
- Barman, Deepak, Himendu P. Mathur, et Vinita Kalra. 2009. « Role of microfinance interventions in financial inclusion: A comparative study of microfinance models ». Vision 13 (3): 51-59.
- BCEAO, 2019. Rapport sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au cours de l'année 2018.
- BCEAO, 2021. Rapport sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au cours de l'année 2020.
- Bédécarrats, Florent. 2010. « Évaluer la microfinance, entre utilité sociale et performances financières ». Revue française de socio-économie, n° 2: 87-107.
- Bélisle, Melissa. 2012. « Accessibilité financière des individus et rôle de la microfinance au Ghana et en Tanzanie ». PhD Thesis, HEC Montréal.
- Sarma, Mandira. 2008a. « Financial inclusion and development: A cross-country analysis ».
- Sarma, Mandira, et Jesim Pais. 2011. « Financial inclusion and development ». Journal of international development 23 (5): 613-28.
- Seck, Massamba Souleymane, et Abdoulaye Biaye. 2019. « The advent of Islamic microfinance in Senegal ». International Journal of Innovation, Education and Research 7 (3): 246-56.
- Sekali, Jamal, et Mohamed Bouzahzah. 2021. « Système financier marocain vers l'inclusion financière: analyse et recommandations ». Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit 5 (1).

- SENOU, Melain Modeste. s. d. « Chocs Sanitaires et Microfinance dans l'UEMOA: Le rôle résilient de la finance digitale pour l'inclusion financière. »
- Servet, Jean-Michel. 2008. « Inclusion financière et responsabilité sociale: Production de plus-values financières et de valeurs sociales en microfinance ». Revue Tiers Monde.
- Shankar, Savita. 2013. « Financial inclusion in India: Do microfinance institutions address access barriers ». ACRN Journal of Entrepreneurship Perspectives 2 (1): 60-74.
- Simphal, Fanny. 2012. « Le warrantage dans le Sud-Ouest du Burkina Faso ». Une pratique adaptée aux besoins des petits producteurs et productrices. Fiche d'expérience Burkina Faso. Décembre 2012. FAO.
- Soederberg, Susanne. 2013. « Universalising financial inclusion and the securitisation of development ». Third World Quarterly 34 (4): 593-612.
- TOUNDO, Machoudou, Sabi Amadou SABI GBATINI, et Casemir Biowa HOUNGBEDJI. 2019. « Effet de l'inclusion financière sur la croissance agricole au Bénin ». Université de Parakou.
- Tricaud, Astrid. 2020. « Du microcrédit à l'inclusion financière ». L'ENA hors les murs 497 (1): 33-35.
- Triki, Thouraya, et Issa Faye. 2013. « Financial inclusion in Africa ». African Development Bank.
- Vilanova, Laurent, et Frédéric Lobez. 2015. Microéconomie bancaire. Presses universitaires de France.
- Villa, Christophe, et Laurence Saillard. 2011. « Le comité de Bâle s'intéresse aussi à la microfinance ».
- Voica, Marian Cătălin. 2017. « Financial inclusion as a tool for sustainable development ».
- Wamba, Henri. 2013. « Capital social et accès des PME africaines au crédit bancaire: le cas du Cameroun ». La Revue des sciences de gestion, n° 1: 53-68.
- Wélé, Pascal, et Marc Labie. 2016. « Efficacité des programmes publics en microfinance et inclusion financière ». Revue Tiers Monde, n° 1: 77-99.
- ZANNOU, Fernand BSF, Hypolite M. GBESSO, et Ichaou MOUNIROU. 2019. « Analyse de l'impact des imp ayés sur le cycle d'exploitation des SFD: Cas de PEBCO BETHESDA SAVALOU ». Université de Parakou.
- Ziadi, Latifa. 2013. « L'inclusion financière autour de la Méditerranée. Cas de la Tunisie ». Maghreb-Machrek, n° 3: 31-62.